

Des réfugiés somaliens arrivent au centre de transit du HCR en Éthiopie.



Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Kenya
Somalie
Ouganda



Afrique orientale et Corne de l'Afrique

| Environnement opérationnel |

La situation en Somalie a toujours des répercussions sur la quasi-totalité des opérations du HCR dans la sous-région de l'Afrique orientale et de la Corne de l'Afrique. Après une brève période d'optimisme au lendemain des élections présidentielles de janvier 2009, les combats entre le Gouvernement fédéral de transition (GFT) et la milice *Al Shabaab* ont repris en mai 2009. Ces affrontements ont déplacé 270 000 personnes de plus, portant le nombre total de déplacés internes au chiffre stupéfiant de 1,4 million de personnes.

N'ayant qu'un accès limité aux populations qui relèvent de sa compétence en Somalie, le HCR exécute l'essentiel de ses opérations de secours par l'intermédiaire de partenaires locaux. Quelque 320 000 Somaliens ont cherché une protection au Kenya, pendant que 10 000 de leurs compatriotes s'enfuyaient à Djibouti et 50 000 autres en Éthiopie. Au Kenya, des efforts sont actuellement déployés pour obtenir les terrains supplémentaires nécessaires à l'agrandissement des camps gravement surpeuplés de Dadaab, au nord-est du pays. En Éthiopie, le HCR et le Gouvernement ont ouvert trois camps pour loger les réfugiés somaliens.

La crise somalienne a également entraîné une augmentation des mouvements migratoires mixtes qui traversent le golfe d'Aden pour rallier le Yémen, ainsi que l'Égypte et le Soudan par les côtes de la mer Rouge. Le HCR mène des campagnes d'information dans les zones de départ afin d'attirer l'attention sur les dangers de la traversée. Les conditions d'accueil doivent être améliorées dans les

HCR



pays de premier asile, afin d'offrir aux réfugiés une alternative à la poursuite de leur périple en direction d'autres pays.

Les violences qui continuent de troubler la région du Kivu en République démocratique du Congo (RDC) ont chassé quelque 50 000 Congolais en Ouganda depuis la fin de l'année 2008. En Éthiopie, le HCR et le Gouvernement ont ouvert, en coopération, un camp de réfugiés à May'aini pour y accueillir les nouveaux arrivants érythréens.

Le rythme des retours en direction du Sud-Soudan s'est ralenti en 2009, en raison de la situation sécuritaire tendue et des fréquents affrontements ethniques. Un millier de Soudanais seulement, sur les 10 000 attendus, sont rentrés d'Éthiopie en 2009. De même, au Kenya, le nombre de réfugiés soudanais optant pour le rapatriement librement consenti a été inférieur aux prévisions. Le HCR continue de venir en aide à ce groupe. En revanche, près de 30 000 Soudanais réfugiés en Ouganda ont regagné leur pays, ce nombre excédant les hypothèses de planification antérieures. Le HCR a lancé un programme post-rapatriement de réhabilitation et de renforcement des moyens d'existence en Ouganda, en Éthiopie et au Kenya afin d'appuyer le relèvement de zones qui accueillait des réfugiés.

Outre la Somalie, plusieurs pays de la région continuent d'abriter d'importantes populations de déplacés internes. Quelque 500 000 Kényans sont toujours déplacés en raison des violences intercommunautaires qui ont éclaté dans leur pays en décembre 2007. Le HCR épaulé les autorités dans leurs efforts pour venir en aide à ces personnes déplacées. Les retours se poursuivent en Ouganda, où plus d'un million de déplacés internes ont déjà regagné leur localité d'origine.

Stratégie

Le HCR s'attachera à promouvoir un environnement de protection favorable en veillant à ce que les droits de toutes les personnes relevant

de sa compétence soient reconnus. À cet effet, il s'efforcera de doter des instances nationales et locales de capacités plus solides pour se conformer aux normes de protection internationales et mettra au point des activités promotionnelles encourageant le respect de ces normes.

Au Kenya, le Haut Commissariat s'emploiera à élargir l'espace d'asile et de protection pour les personnes relevant de sa compétence. Il renforcera son plaidoyer et veillera à la cohérence des trois principales opérations dans le pays, à savoir Nairobi, les camps de Dadaab et de Kakuma. À Djibouti et en Éthiopie, le HCR étudiera les moyens d'améliorer la qualité de l'asile, ainsi que les conditions de vie dans les camps de réfugiés. Il recherchera également des solutions durables pour les réfugiés, principalement par le biais de la réinstallation et de l'intégration sur place.

Le HCR entend veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence soient traitées équitablement, efficacement et sans discrimination lorsqu'elles sollicitent une protection, et à ce qu'elles reçoivent des papiers. L'Organisation cherchera à garantir des dispositifs d'accueil sûrs, des méthodes d'enregistrement ou de profilage qui tiennent compte des besoins de protection de chaque personne relevant de sa compétence et l'accès de ces personnes à des services essentiels, et si nécessaire à des procédures d'asile.

Au Kenya, le HCR surveillera la frontière afin de prévenir les refoulements et d'améliorer l'accès des demandeurs d'asile au territoire.

Le Haut Commissariat redoublera d'efforts pour garantir un environnement sûr et sécuritaire aux personnes qui relèvent de sa compétence, notamment une protection contre la violence et l'exploitation. En Afrique orientale et dans la Corne de l'Afrique, l'une des priorités du HCR sera de veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées, soient à l'abri de la violence, des mauvais traitements et de l'exploitation.

À cet effet, au Kenya, l'Organisation renforcera sa collaboration avec les services chargés du maintien de l'ordre à Nairobi,

notamment en ce qui concerne la protection des réfugiés placés en détention, et assurera la protection contre la violence sexuelle et sexiste. Elle soutiendra des audiences foraines afin de faciliter l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile somaliens à des recours judiciaires. Le HCR s'attachera à mieux faire connaître les procédures juridiques et prônera la mise en place d'une cour permanente à Dadaab.

Au nord-est de l'Éthiopie, le site d'Asayta sera aménagé et équipé de services de distribution de l'eau et d'assainissement, de postes de santé et de structures d'enseignement primaire et secondaire. Ces mesures visent à réduire le nombre de cas de malnutrition, de VIH-sida et de paludisme, ainsi que les incidents de violence sexuelle et sexiste dans les camps.

À Djibouti, le HCR et ses partenaires diffuseront des informations sur la prévention de la violence sexiste et sur les moyens de la contrer. En outre, le Haut Commissariat renforcera les systèmes communautaires de gestion de la sécurité, mettra en place des mécanismes de surveillance et améliorera l'accès aux procédures juridiques. Il renforcera l'autosuffisance des femmes en appuyant des activités génératrices de revenus.

Le HCR étendra les réseaux d'éclairage des camps pour améliorer la sécurité et installera des panneaux solaires pour diminuer la consommation de combustible et de bois de chauffe et réduire ainsi l'impact sur l'environnement. Tous les réfugiés âgés de plus de 13 ans recevront des documents d'identité.

Dans plusieurs opérations de la région, le HCR mettra en place des services destinés aux personnes qui ont des besoins particuliers, en particulier les personnes âgées, les handicapés, les femmes chefs de famille, les femmes enceintes et allaitantes, les enfants souffrant de malnutrition et les réfugiés atteints de maladies chroniques.

Le Haut Commissariat s'efforcera d'offrir des services essentiels aux personnes qui relèvent de sa compétence. En dépit de difficultés financières et de problèmes de sécurité, le HCR coopèrera avec le PAM pour fournir des vivres d'une quantité et d'une qualité suffisantes aux personnes qui relèvent de sa compétence en Afrique orientale et dans la Corne. Il tâchera également de garantir des conditions de vie hygiéniques, ainsi que l'accès à des soins médicaux et à d'autres services essentiels.

Au Kenya, le HCR cherchera à améliorer les conditions de vie dans les camps afin de satisfaire aux normes minimales. À Dadaab, le Haut Commissariat coopèrera avec les autorités kényanes pour aménager un nouveau camp, tout en transférant les réfugiés qui le souhaitent à Kakuma. Selon nos prévisions, quelque 14 000 réfugiés somaliens devraient avoir déménagé à Kakuma d'ici la fin de l'année 2009 et 20 000 de leurs compatriotes opteront pour le transfert en 2010.

À l'est de l'Éthiopie, le HCR et ses partenaires s'emploieront à élever les normes d'assistance dans les camps de réfugiés récemment ouverts à Sheder et Aw-Barre.

L'Organisation redoublera d'efforts pour trouver des solutions durables à l'intention des personnes qui relèvent de sa compétence en Afrique orientale et dans la Corne, en particulier pour les personnes en situation d'exil prolongé. Elle cherchera également des possibilités de réinstallation, en particulier pour les réfugiés vulnérables.

En Éthiopie, le HCR entend promouvoir l'intégration sur place et la naturalisation des réfugiés qui ne peuvent ou ne veulent pas regagner leur pays d'origine. Il continuera également à étudier les possibilités de réinstallation pour les réfugiés qui ne peuvent s'intégrer sur place ou regagner leur pays.

En Ouganda, le Haut Commissariat appuiera des solutions durables pour les réfugiés et le retour viable des déplacés internes en impliquant les communautés dans des activités génératrices de revenus et autres activités propres à leur procurer des moyens d'existence : déblaiement de routes, travaux de construction, mécanismes de microcrédit et projets d'agroforesterie ou d'élevage.

| Contraintes |

Le HCR a aidé des dizaines de milliers de personnes relevant de sa compétence à regagner leur foyer au Sud-Soudan. Mais beaucoup d'autres ont été déplacées par des attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*) de l'Ouganda et des affrontements intercommunautaires. Il en est résulté une insécurité sur les routes et une diminution de l'activité agricole. Il est indispensable de lutter contre l'insécurité, d'instaurer l'État de droit ainsi que la bonne gouvernance et de faciliter la réconciliation et l'intégration sur place si l'on veut créer un environnement favorable, pour les rapatriés comme pour les résidents.

Le conflit en Somalie se poursuivra vraisemblablement dans un avenir proche et devrait entraîner un exode continu de réfugiés en direction des pays voisins. Au Kenya, les structures des trois camps de Dadaab sont gravement surchargées en raison de l'afflux de réfugiés somaliens, en particulier de l'afflux observé en 2009. Il est nécessaire de construire un nouveau camp pour absorber les nouveaux arrivants ; les projets ont néanmoins été reportés, car le Gouvernement examine la demande d'attribution de terrains supplémentaires. Pour apaiser les tensions avec les communautés d'accueil, l'agrandissement des camps doit être couplé à des projets destinés à améliorer les conditions de vie dans les environs.

Le nombre de réfugiés érythréens et somaliens arrivant en Éthiopie pourrait encore augmenter. Si c'est le cas, le HCR devra revoir ses procédures d'accueil, d'enregistrement et de filtrage, ainsi que ses moyens d'assistance. L'augmentation continue du prix des combustibles et des denrées alimentaires risque de contrarier les efforts déployés par le HCR et par ses partenaires pour améliorer les conditions de vie des réfugiés dans les camps.

En Somalie, la violence et l'insécurité ont réduit le nombre d'organisations humanitaires présentes sur le terrain. Cela fait maintenant plusieurs années que les opérations du HCR sont essentiellement gérées par du personnel local. L'espace humanitaire est limité et le personnel local de l'Organisation intervient dans un environnement compliqué et dangereux. En dépit des nombreuses difficultés, la fourniture de l'aide humanitaire est essentielle à la survie de centaines de milliers de déplacés somaliens.

| Opérations |

Les opérations à **Djibouti**, en **Éthiopie**, au **Kenya**, en **Ouganda** et en **Somalie** sont décrites dans des chapitres distincts.

Bien qu'elle ne soit pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, l'**Érythrée** offre un environnement de protection sûr à quelque 4 900 réfugiés. Cependant, il n'y a pas de possibilités réelles d'intégration sur place pour la population réfugiée, majoritairement originaire de Somalie.

Le **centre d'appui régional** de Nairobi offre des conseils techniques et un soutien opérationnel à 17 opérations du HCR dans la région. Le personnel du centre assure des interventions rapides et prête son concours technique pour les solutions durables, l'enregistrement, les systèmes d'information géographique, la réinstallation et l'information. Il aide également les bureaux à améliorer leurs systèmes de contrôle interne, à observer les normes de sécurité et à assurer une orientation psychosociale auprès du personnel.

À Addis-Abeba, le **Groupe régional de liaison** est responsable des relations du HCR et des programmes conjoints avec l'Union africaine (UA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique orientale, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et diverses institutions des Nations Unies. Le Sommet spécial de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes a eu lieu en octobre 2009 ; à cette occasion, les États membres ont adopté une Convention sur les déplacés internes.

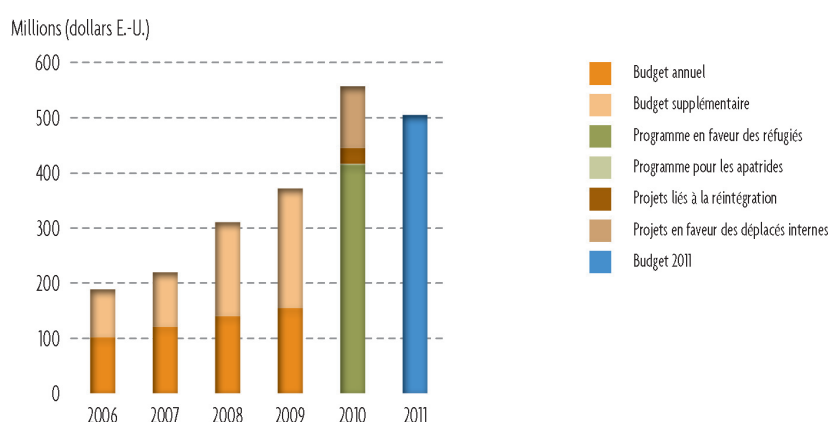
Informations financières

Le budget destiné à financer les opérations du HCR en Afrique orientale et dans la Corne de l'Afrique a augmenté au cours des cinq dernières années en raison de crises incessantes. En particulier, le Haut Commissariat a pris une part active aux opérations menées auprès des déplacés internes au Kenya, en Ouganda et en Somalie. En outre, les besoins en matière de rapatriement librement consenti et de réintégration ont constamment augmenté.

Les besoins financiers pour l'année 2010 ont été déterminés sur la base des évaluations des besoins globaux entreprises en 2009. Ces évaluations, qui ont mis en évidence des lacunes très nettes dans la protection et l'assistance offertes aux réfugiés, ont en outre indiqué la marche à suivre pour y remédier.

Un financement insuffisant du budget conduirait inévitablement à des compromis difficiles, en raison de la nécessité de classer par ordre de priorité des besoins concurrents. Au Kenya, par exemple, un déficit de financement priverait d'enseignement primaire environ 70 pour cent des enfants réfugiés des deux sexes et maintiendrait à un niveau élevé les taux de malnutrition aiguë globale dans les camps. En Éthiopie, un manque de fonds contraindra le HCR à différer l'ouverture des camps supplémentaires nécessaires pour accueillir les nouveaux arrivants. Dans toutes les opérations, l'insuffisance des fonds entraînera des réductions drastiques dans programmes de prévention du VIH et du sida.

Budget pour l'Afrique orientale et la Corne de l'Afrique en 2006 – 2011



Budget pour l'Afrique orientale et la Corne de l'Afrique (dollars E.-U.)

PAYS	BUDGET 2009 RÉVISÉ ¹	2010				TOTAL	2011
		PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4		
Djibouti	7 611 088	17 827 003	259 324	0	0	18 086 327	19 895 000
Érythrée	4 136 557	5 817 968	0	0	0	5 817 968	6 399 800
Éthiopie - Bureau régional ²	48 835 883	88 194 652	0	0	0	88 194 652	97 027 600
Kenya - Bureau régional ³	127 570 058	150 591 792	1 437 771	0	0	152 029 563	166 342 100
Ouganda	40 484 587	44 790 757	0	0	9 702 896	54 493 653	30 284 500
Somalie	31 072 535	14 630 158	0	2 825 023	48 011 309	65 466 491	51 690 400
Soudan	108 744 158	93 352 763	0	25 810 157	55 131 234	174 294 154	133 453 000
Activités régionales	3 250 000	0	0	0	0	0	0
TOTAL	371 704 866	415 205 093	1 697 095	28 635 180	112 845 440	558 382 807	505 092 400

¹ Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires d'un montant de 216 890 696 dollars E.-U.

² Inclut le Bureau de liaison régional à Addis Ababa.

³ Inclut les activités régionales et le Centre d'appui régional à Nairobi.